



Règlement du concours

La 3^{ème} édition de Médiatiks -concours académique des médias scolaires et lycéens -est organisée par le CLEMI en partenariat avec : la Bibliothèque nationale de France, l'association Jets d'encre, les OCCE (77, 93, 94), les Francas, les CEMEA-Île de France, le collectif de journalistes réunis au sein de Mediaeducation.fr.

Le concours est ouvert productions aux médiatiks réalisées par des élèves dans le cadre scolaire au cours de l'année scolaire 2016/2017 : « journaux papier », médias en ligne, webradio, webtv.

Dans le cadre du concours Médiatiks de l'académie de Créteil, le prix *Voix à suivre*, est ouvert aux reportages et chroniques radiophoniques réalisés par des élèves dans le cours de l'année scolaire 2016-2017.

> Calendrier général du concours

- Janvier 2017: ouverture des inscriptions.
- 23 Mars 2017: date limite d'envoi des fiches d'inscriptions et des journaux (le cachet de la poste faisant foi)
- Jury académique: 29 Mars 2017
- Remise des prix : 17 Mai 2017

> Public du concours

Le concours Médiatiks est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux médias en ligne, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2016/2017, par des élèves, de la maternelle au lycée, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture et les établissements d'éducation spécialisés (voir catégories ci-dessous).

Les participants peuvent concourir dans une des 5 catégories (pour les journaux imprimés) et/ou la catégorie «médias en ligne» tous niveaux confondus.

1. «Ecole»: Ecole maternelle, élémentaire.
2. «Collège»: Collège, SEGPA, UPE2A, ...
3. «Lycée»: Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA...
4. «Autres établissements»: EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale, NAP/ TAP (nouvelles activités périscolaires).
5. «Médias en ligne»: webradio, webTV, sites,blogs, toutes catégories confondues.

Les participants au prix académique *Voix à suivre*, prix du reportage et de la chronique radio peuvent concourir dans les catégories suivantes :

1. «Ecole»: Ecole maternelle, élémentaire.
2. «Collège»: Collège, SEGPA, UPE2A, ...
3. «Lycée»: Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA...
4. «Autres établissements»: EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale, NAP/ TAP (nouvelles activités périscolaires).

> Participation à la catégorie «médias en ligne».

Peuvent participer, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plates-formes quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est produit par les élèves.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions. Le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2016/2017.

Sont exclus de cette catégorie: les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit le mode de consultation (ex: liseuse) qui relèvent de la catégorie des journaux «papier»; s'ils veulent participer, ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés (5) et adressés aux organisateurs du concours dans une catégorie «papier».

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans cette catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- Le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli (attention, documents différents pour les publications «papier» et les médias en ligne, le prix *Voix à suivre*); la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 5 exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2016/2017, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

Tous ces documents et les informations complémentaires sur le concours sont disponibles sur le site du Clemi Créteil : clemi.ac-creteil.fr/

> Critères de sélection du jury

Journaux «papier»:

- Qualités rédactionnelles : contenu, style, analyse / réflexion
- Qualités visuelles : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- Identité du journal : personnalité et originalité
- Responsabilité : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- Nature du projet : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

NB: les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Médias en ligne :

- Navigation et ligne éditoriale : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.

- Contenu : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- Interactivité et communication : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- Responsabilisation et citoyenneté : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Prix Voix à suivre : reportages et chroniques radiophoniques

Les réalisations radiophoniques doivent avoir été réalisées par des élèves durant l'année scolaire 2015-2016. Elles seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

Les qualités techniques :

- Audibilité
- Qualité du montage
- Qualité de l'ambiance sonore

Les qualités du contenu :

- Originalité du sujet et de l'angle
- Ecriture et structure du contenu
- Rythme

Une « fiche conseils » pour chaque média et production radiophonique

Publication « papier » ou site ou média en ligne, reportage, chronique radiophonique, primés ou non, chaque rédaction participante se verra retourner, réalisée par le jury, une fiche conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Cette fiche sera envoyée par courrier électronique à l'adresse « contact » notifiée dans la fiche d'inscription.

Prix et dotation: diplômes académiques et dotations des partenaires :

Les rédactions primées reçoivent une dotation sous la forme de matériel numérique (appareils photo, enregistreurs, caméra, ...) destiné au développement de leur média ; des publications et des abonnements offerts par les partenaires du concours.

La carte de presse jeune

Tous les membres des rédactions lauréates au concours Médiatiks de l'académie de Créteil âgés de 12 à 25 ans, se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la *Carte de presse jeune*, délivrée par l'association Jets d'encre. Informations sur <http://www.jetsdencre.asso.fr/> Toutes les demandes de Carte dans ce cadre sont à effectuer au plus tard le 30 juin 2017 – délai de rigueur.

Composition du jury:

Le jury est composé de représentants du monde de l'éducation, de représentants des partenaires, de professionnels de l'information et des médias, d'élus lycéens et de représentants de la Vie lycéenne.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les journaux et les fiches d'inscriptions sont à adresser à:

CLEMI Créteil
Concours Médiatiks 2017
Rectorat de Créteil

12, rue Georges Enesco
94 000 Créteil

Toutes les informations et documents sont en ligne sur le site du Clemi Créteil :
clemi.ac-creteil.fr/ Rubrique « Participez »

Pour tout contact ou demande d'information complémentaire écrire à l'adresse suivante :
clemicreteil@ac-creteil.fr

Ils soutiennent le concours Médiatiks organisé par le CLEMI de l'académie de Créteil

